



AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/001/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport de la 3^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres








AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www :grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/002/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 ET DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2014 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} Session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

VU le Rapport final de la 3^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres prend acte du document présenté relatif au Rapport d'activités 2013 et au programme d'activités 2014 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et recommande d'intégrer dans le document un tableau récapitulatif pour faciliter sa compréhension.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres








AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/003/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2014 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT au Manuel des procédures financières, comptables et administratives de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adopté le 03 mars 2011 par le Conseil des Ministres en sa première session ordinaire tenue à Ndjamen, République du Tchad,

VU le rapport final de la 3^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: Le Conseil des Ministres prend acte du Rapport financier de l'exercice 2013 du Secrétariat exécutif et recommande de l'adapter aux normes comptables. Il a par ailleurs recommandé, le recrutement d'un Directeur Administratif et Financier et la certification des comptes de l'exercice 2013 par un Commissaire aux Comptes.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

**SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres**





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/004/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2014 DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT aux statuts du personnel et au Manuel des Procédures financières ; comptables et administratives de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2011 par le Conseil des Ministres en sa première session ordinaire tenue à Ndjamen, République du Tchad,

VU le rapport final de la 3^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

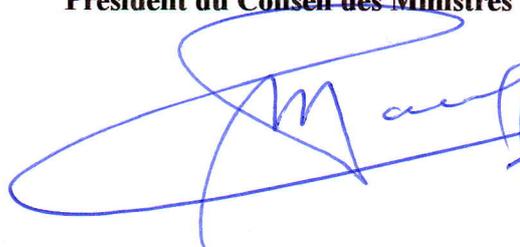
Article Premier: Le Conseil des Ministres prend acte du projet de budget 2014 présenté par le Secrétariat Exécutif et recommande d'améliorer la présentation. Il recommande par ailleurs que seules les dépenses obligatoires soient assurées.

Article 2 : Le Conseil des Ministres donne mandat au Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) de procéder à l'exécution du budget 2014 conformément à l'article premier.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA,
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
de la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres








AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/005/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT aux statuts du personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2011 par le Conseil des Ministres en sa première session ordinaire tenue à Ndjamen, République du Tchad,

VU le rapport final de la 3^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: Le Conseil des Ministres après un échange approfondi donne mandat au Président et au Vice- Président du Conseil des Ministres de proposer dans les deux (02) mois qui suivent la tenue du Conseil un projet de grille salariale conforme aux textes l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, à la pratique dans les institutions comparables et aux capacités de l'Agence.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www :grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2014/006/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU MODELE DE DRAPEAU ET EMBLEME STATUTAIRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa 3^{ème} session ordinaire le 19 Août 2014 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

VU le règlement intérieur de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adopté le 03 mars 2011 par le Conseil des Ministres en sa première session ordinaire tenue à Ndjamen, République du Tchad,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article Premier: Le Conseil des Ministres adopte le Modèle de Drapeau et emblème Statutaires de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte présenté par le Secrétariat Exécutif.

Article 2 : Le Conseil des Ministres autorise son utilisation à l'occasion de toute cérémonie et tout acte officiel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte APGMV.

Nouakchott le 19 Août 2014

Pour le Conseil,

SE. Monsieur Amedi CAMARA, Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

